

**Destinataires :**

**Pour CALOIRE**

Membres élus titulaires : Mme Sylvie THIVEL – Mme Denise LAURENDON

Membres élus suppléants : Mme Émilie FIASCARO – Mme Béatrice PAILHES

**Pour FRAISSES**

Membres élus titulaires : Mme Christiane BARAILLER - Mme Chantal RANCHON

Membres élus suppléants : Mme Josiane JOUSSERAND - Mme Myriam PRUDHOMME

**Pour SAINT PAUL EN CORNILLON**

Membres élus titulaires : Mme Sylvie FAYOLLE – Mme Isabelle POITRINAL

Membres élus suppléants : Mme Delphine VARENNES – Mme Nathalie CHAUPUIS

**Pour UNIEUX**

Membres élus titulaires : M. FAVERJON Christophe- Mme ARSAC Gisèle

Membres élus suppléants : Mme Agnès PESTRE– Mme Monique FAURAND

et assiste M. CHAPRON, DGS

**PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU SIDR  
DU MERCREDI 14 FEVRIER 2024**

Le quatorze février deux-mille vingt-quatre, les membres du Conseil syndical du SIDR se sont réunis à 16h30, à la Mairie d'Unieux, sous la présidence de M. Christophe FAVERJON, Président, après avoir été convoqués dans les délais légaux, conformément au CGCT.

**PRÉSENTS :**

**Pour CALOIRE :**

Membres élue titulaire : Mme Sylvie THIVEL

**Pour FRAISSES :**

Membres élue titulaire : Mme Chantal RANCHON,

Membre élue suppléante : Mme Josiane JOUSSERAND

**Pour SAINT PAUL EN CORNILLON :**

Membre élue titulaire : Mme Isabelle POITRINAL

**Pour UNIEUX :**

Membres élu titulaire : M. Christophe FAVERJON,

Membres élue suppléante : Mme Agnès PESTRE

**Pouvoir : 0**

**Nombre de conseillers : 8 - Nombre de présents : 6 - Nombre de votants : 6**

Assiste : M. Philippe CHAPRON, DGS

Secrétaire de séance : Mme Isabelle POITRINAL

**SOMMAIRE**

**Personnel**

1. Création d'un emploi non permanent de DGS
2. Avenant n°3 à la délibération du 20 mars 2019 du RIFSEEP du SIDR

**Informations diverses**

## PERSONNEL

### 1. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE DGS POUR REpondre A UN BESOIN TEMPORAIRE AFIN DE PROCEDER AU TUILAGE SUR L'EMPLOI DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES (DGS)

En raison du départ à la retraite du DGS, il est nécessaire de créer un emploi non permanent de DGS afin de répondre au besoin temporaire de tuilage sur l'emploi de DGS.

Ainsi, je vous propose de créer, un emploi non permanent de DGS pour la période du tuilage, à compter du 1er mars 2024 et jusqu'au 30 septembre 2024, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 883 indice majoré 725, à laquelle s'ajoutent le RIFSEEP, NBI et prime en vigueur.

La dépense correspondante sera prévue au budget du SIDR.

Sur proposition du Président, le Conseil syndical décide d'approuver à l'unanimité des présents, la création d'un emploi non permanent de DGS, tel qu'indiqué ci-dessus.

### 2. AVENANT N°3 A LA DELIBERATION DU 20 MARS 2019 DU RIFSEEF DU SIDR

Suite à la création d'un emploi de conseiller territorial socio-éducatif hors classe pour occuper les fonctions de directeur général des services, emploi permanent et emploi non permanent, il convient d'ajouter ce cadre d'emploi comme bénéficiaire du RIFSEEP.

A savoir compléter les articles concernés suivant :

#### Article 1 : les bénéficiaires

##### **Article 1-1 : Bénéficiaires**

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, non titulaires ou stagiaires exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné ainsi qu'aux agents contractuels.

Les agents admis à exercer leurs fonctions à temps partiel, les agents occupant un emploi à temps non complet ainsi que les agents quittant ou étant recrutés dans la structure publique territoriale en cours d'année sont admis au bénéfice des primes et indemnités instituées au prorata de leur temps de service.

Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois suivants :

- *adjoints administratifs territoriaux*
- *attachés territoriaux*
- *animateurs territoriaux*
- *adjoints d'animation territoriaux*
- *adjoints techniques territoriaux*
- *agents de maîtrise*

Ajout :

- *Conseiller socio-éducatif*

##### **Article 3-2 : Critère de cotation des postes**

Cat.	Groupe	Cadre d'emplois	Intitulé de Fonctions
A	A1	Attaché	DGS
	<b>AI</b>	<b>- Conseiller socio-éducatif</b>	<b>DGS</b>

C	C1	agent de maitrise	directeur cuisine
	C1	adjoint administratif	Assistante de direction
	C1	adjoint animation	Agent animation
	C2	adjoint d'animation	Agent animation - crèche
	C2	adjoint technique	Coordinateur agents de livraison
	C2	adjoint technique	cuisinier
	C2	adjoint technique	Agent polyvalent crèche
	C2	adjoint technique	Agent entretien
	C2	adjoint technique	livraison de repas
	C2	adjoint technique	Agent d'entretien crèche
	C2	adjoint technique	chauffeur navette

**Article 6: Répartition par groupes de fonctions (IFSE et CIA)**

Cat.	Groupe	Cadre d'emplois	Intitulé de Fonctions	Montants max annuels IFSE	Montants max annuels CIA
A	A1	Attaché	DGS	36 210 €	6 390 €
	<b>AI</b>	<b>Conseiller socio-éducatif</b>	<b>DGS</b>	<b>36 210 €</b>	6 390 €
C	C1	agent de maitrise	directeur cuisine	11 340 €	1 200 €
	C1	adjoint administratif	Assistante de direction	11 340 €	1 200 €
	C1	adjoint animation	Agent animation - foyer	11 340 €	1 200 €
	C2	adjoint d'animation	Agent animation - crèche	10 800 €	1 200 €
	C2	adjoint technique	Coordinateur agents de livraison	10 800 €	1 200 €
	C2	adjoint technique	cuisinier	10 800 €	1 200 €
	C2	adjoint technique	Agent polyvalent crèche	10 800 €	1 200 €
	C2	adjoint technique	Agent entretien	10 800 €	1 200 €
	C2	adjoint technique	livraison de repas	10 800 €	1 200 €
	C2	adjoint technique	Agent d'entretien crèche	10 800 €	1 200 €
	C2	adjoint technique	chauffeur navette	10 800 €	1 200 €

Les autres articles restent inchangés

Sur proposition du Président, **les membres du Conseil approuvent à l'unanimité des présents**, l'avenant n°3 à la délibération du 20 mars 2019 du RIFSEEP du SIDR et autorisent le Président à le signer.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

---

- Suite à la rencontre du comité consultatif petite enfance, les élus ont constaté que les fruits sont achetés à Leclerc suite à la fermeture du primeur de Fraisses. Si cette solution permet une livraison gratuite grâce à un des parents qui travaille à Leclerc, elle ne permet pas de bénéficier de produits locaux. Aussi, il est demandé de voir avec la Cuisine centrale les modalités de livraison des fruits locaux pour continuer à assurer une alimentation durable et de qualité aux enfants.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

A UNIEUX, le 15/02/2024  
Le Président,  
Christophe FAVERJON

